

Conseil Municipal PROCES-VERBAL

Séance du LUNDI 16 FEVRIER 2015 à 18h30

Sous la Présidence de Mr PEYRON Christian,

Etaient présents :

RAFINESQUE Claude, BERNARD Josette, SANCHEZ Benoît, ROS Céline, BALBI Francette, ROCHE René, LEBEGUE Jean, ALTIER Marie-Andrée, MARCHAND Guy, SABATIER Thierry, RIGGIO Béatrice, TRAMIER Jean-François, VICENTE Virginie, GILLET Nadine, MARSEILLES Patrice, FAURE Cédric, CHETTOUH Yasmine, BRUNA Françoise, BASTET Serge, AVON Eric, GAMBARO Elisabeth

Procurations:

Charles Patrice à ROCHE René, JEREZ PLAINDOUX Maria Adelina à CHETTOUH Yasmine, ROMANINI Bruna à FAURE Cédric

Absents excusés : GARCIA Aurélie, ROUX Robert

1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mr MARSEILLES Patrice se porte candidat et est élu à l'unanimité.

2/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du conseil municipal du 12 janvier 2015.

3/CONTRAT ENTRETIEN STADE GABRIEL MENU

Rapporteur : MR PEYRON Christian

Question annulée

Mr PEYRON explique que suite à la commission Finances du 11 février 2015, et au vu du budget prévisionnel 2015, pénalisé par la réforme scolaire et la baisse des dotations de l'Etat, il a été proposé de ne plus sous-traiter l'entretien annuel du stade Gabriel MENU mais de le faire réaliser en régie directe par les employés communaux qui disposent des compétences nécessaires, comme cela est déjà le cas pour le stade Fauritte.

Ces travaux en régie viendront compléter les nombreux travaux de maçonnerie, génie civil, terrassement, serrurerie et autres qui sont réalisés en régie directe depuis 2001 et qui permettent de faire des économies d'échelles importantes pour la collectivité.

4/ CONVENTION MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Rapporteur : MR PEYRON Christian

Mme BALBI Francette quitte la séance et ne prend pas part au vote.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux suivant à l'association Foyer des anciens travailleurs :

- Mise à disposition à titre gratuit de la grande salle d'activités les lundis, mardis, jeudis et vendredi après-midi de 13h30 à 18h30.
- Mise à disposition d'un bureau à titre gratuit, permanent et à usage exclusif de l'association.
- Entretien des locaux et prise en charge des fournitures d'eau, de gaz, d'électricité, et de téléphone » à la charge de la commune.

5/ APPROBATION AVANT-PROJET D'INVESTISSEMENT « MAISON DES ASSOCIATIONS »

Rapporteur : MR PEYRON Christian

Mme GAMBARO, s'exprimant au nom des élus d'opposition, souligne que l'avant-projet présenté et joint en annexe est un très beau projet qui correspond tout à fait aux besoins locaux et permettra également de solutionner les problèmes de stationnement.

Approbation unanime de l'avant-projet sommaire et sollicitation de la DETR.

6/ CONVENTION ADMINISTRATIVE SMBVL PARCELLE ZP 176

Rapporteur : MR PEYRON Christian

Question annulée

Mr RAFINESQUE représentant la commune auprès du SMBVL, sollicite l'annulation de cette question, la gestion de parcelle concernée n'étant selon lui pas du ressort du SMBVL.

7/ CONVENTION CARTE TEMPS LIBRE CAF

Rapporteur : Mme ROS Céline

Approbation à l'unanimité de la mise en place du dispositif « Carte Temps Libre » en remplacement du dispositif « chèques loisirs ».

8/ CONVENTION DE TRANSFERT BOUYGUES/ FPS TOWERS

Rapporteur : Mr PEYRON Christian

Approbation unanime de la convention de transfert à passer avec FPS Towers dans le cadre de la mise à disposition de la parcelle communale ZK N°336 sur laquelle est implantée une station radioélectrique et des équipements de communications électroniques pour une durée de 15 ans.

9/ SUBVENTION ASSOCIATION PIERRE DOMACHAL/PROJET ERIDAN

Rapporteur : Mr PEYRON Christian

Monsieur AVON souhaite connaître le montant de la subvention attribuée en 2014 à l'association. Monsieur PEYRON rappelle qu'une subvention de 500 Euros avait été attribuée à l'association dans le cadre de la réalisation de l'étude de danger du projet Eridan.

Il ajoute que la commune s'est engagée auprès de cette association avec les communes de Caderousse, Pierrelatte, Lapalud, Donzère, Malataverne depuis le début de la démarche car elle s'est présentée très tôt comme la seule possibilité de défendre les intérêts de la commune dans le cadre des constructions existantes sur le secteur concerné et défendre les intérêts agricoles. Il précise que depuis d'autres associations, cabinets d'avocats et collectifs se sont constitués pour lutter contre le projet.

Monsieur BASTET indique qu'il lui paraît souhaitable que soit organisée une réunion publique d'information sur le projet Eridan. Cette réunion permettrait de sensibiliser les administrés sur les risques du projet.

L'ensemble des élus soulignent la nécessité de s'engager auprès de l'association PIERRE DOMACHAL afin de se battre pour la protection des populations.

Accord unanime pour attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 Euros à l'association PIERRE DOMACHAL dans le cadre de la lutte contre le projet ERIDAN.

10/MOTION DE SOUTIEN

Rapporteur : Mr PEYRON Christian

Après des échanges sur la teneur « politique » de cette motion, et avoir envisagé la possibilité d'adopter une délibération contre la baisse des dotations de l'Etat de manière isolée, la motion de soutien est finalement adoptée à la majorité (06 abstentions : ALTIER Maire-Andrée, GILLET Nadine, MARSEILLES Patrice, SABATIER Thierry, FAURE Cédric, TRAMIER Jean-François)

11/ CONVENTION RELATIVE AU SYSTEME D'ALERTE ET D'INFORMATION AUX POPULATIONS (S.A.I.P) A PASSER AVEC LA PREFECTURE DE VAUCLUSE ET LE SDIS

Rapporteur : Mr PEYRON Christian

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative au raccordement au système d'alerte et d'information des populations, d'une sirène d'alerte, propriété de l'Etat, installée sur un bâtiment propriété du service départemental d'incendie et de secours de Vaucluse.

**La séance est levée à 19h45
Fait à MONDRAGON, le 17 février 2015**

**Le secrétaire de séance
MARSEILLES Patrice**